

Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité dans la fonction publique (police nationale, gendarmerie, police municipale, sécurité civile...) ou au sein d'entreprises privées. Au cours de sa formation, le candidat reçoit un enseignement général et spécialisé sécurité et prévention, sécurité de l'entreprise, secours à la personne, protection des biens et de l'environnement et sécurité publique. Il bénéficie également d'une préparation aux premiers secours donnant lieu à certificats.

Il peut bénéficier de modalités adaptées pour les concours de gardien de la paix et de sapeur-pompier professionnel. Il peut également passer les épreuves de sélection de gendarme adjoint ou les concours de recrutement des agents de police municipale ainsi que de surveillant de l'administration pénitentiaire. Depuis 2005, la profession est réglementée.

Unité professionnelle facultative « secteur sportif » en baccalauréat professionnel (se renseigner auprès des établissements)

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire qui :

- Ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- Justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat. L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel.

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un des descriptifs de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation. Lors de l'exposé (10 minutes), le candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation

des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

Compétences :

Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure.

Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation



Débouchés

Le bac facilite l'accès au concours de gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme adjoint, agent de police municipale et surveillant de l'administration pénitentiaire. Il est aussi exigé pour la plupart des emplois de la sécurité du secteur privé.

Métier(s) accessible(s) :

- Agent(e) de la surveillance SNCF
- Agent(e) de sécurité
- Convoyeur(euse) de fonds
- Gardien(ne) de la paix, de police municipale
- Gendarme
- Sapeur-pompier



Accès à la formation

Après la 3^e, seconde professionnelle Sécurité-prévention. L'accès à ce baccalauréat requiert certaines aptitudes physiques validées par une visite médicale, les élèves devant s'engager comme sapeur-pompier volontaire à 16 ans. Le recrutement se fait sur dossier et entretien.

Admission de droit :

- Classe de 3^e

Qualités requises :

- résistance et sang-froid
- sens de l'observation
- bonne condition physique
- respect des règles
- compétences en communication orale et écrite



Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	T ^{le}
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En T^{le} : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- Accueil et relation avec le public, les partenaires, permanence de services de police, de sécurité, d'alerte, etc. Recueil et gestion de l'information et du renseignement
- Prévention des actes de délinquance et régulation des actes de malveillance et négligence
- Maintien de l'ordre public et respect des lois et règlements ; protection des biens et de l'environnement
- Premiers secours et assistance aux personnes (AFPS, CFAPSE) ; garde, surveillance et transfert des personnes
- Sociologie, droit et institutions
- Techniques professionnelles et opérationnelles, techniques d'assistance aux personnes (route, incendie, risques technologiques, biologiques et nucléaires etc.)

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines sur les trois années (incluant la validation du diplôme de niveau V : CAP Agent de Sécurité) . La durée globale de la PFMP ne peut être partagée en plus de six périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines. La formation en milieu professionnel constitue des moments privilégiés pour :

- participer à des situations professionnelles réelles, nécessitant notamment des capacités d'adaptation,
- découvrir la diversité des pratiques professionnelles de sécurité publique et sûreté, et de sécurité incendie,
- identifier des compétences transférables dans d'autres situations,
- s'immerger dans des contextes professionnels variés, plus ou moins complexes et contraints,
- construire une représentation des métiers liés à la sécurité et à la sûreté, et de leur implication dans l'exercice des libertés individuelles et collectives,
- prendre conscience des exigences rédactionnelles imposées par le monde professionnel.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Economie -Droit	1
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1
E2 : Epreuve Etudes de situations professionnelles	4
E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	3
Sous-épreuve E32 : Activités professionnelles dans la dominante	5
Sous-épreuve E33: Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	
Sous-épreuve E31 : langue vivante 1	2
Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10





Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Management opérationnel de la sécurité
- Préparation au concours de gardien de la paix de la police nationale

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



Où se former en Occitanie

PROCÉDURE PARTICULIÈRE DE RECRUTEMENT : contacter les établissements pour informations complémentaires

Aude (11)

Carcassonne - Lycée Jules Fil (Public) **I**

Aveyron (12)

Aubin - Lycée professionnel du bois et de l'habitat (Public) **I**

Gard (30)

Beaucaire - Lycée privé Institut Emmanuel d'Alzon - site de Beaucaire Notre-Dame (Privé) **I**

La Grand-Combe - Lycée professionnel privé Pasteur (Privé) **I**

Nîmes - Lycée professionnel Gaston Darboux (Public) **I**

Haute-Garonne (31)

Toulouse - Lycée professionnel Georges Guynemer (Public) **I**

Tournefeuille - lycée polyvalent M. L Dissard Françoise (Public) **I**

Hérault (34)

Castelnau-le-Lez - Lycée Georges Pompidou (Public) **I**

Gignac - Lycée Simone Veil (Public) **I** Ouverture rentrée 2023

Lozère (48)

Mende - Lycée privé Notre-Dame (Privé) **I**

Hautes-Pyrénées (65)

Bagnères-de-Bigorre - lycée polyvalent Victor Duruy (Public) **I**

Tarbes - Lycée professionnel privé Saint-Pierre Pradeau La Sède (Privé) **I**

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - Lycée Aristide Maillol (Public) **I**

Tarn (81)

Mazamet - Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (Privé) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

